

L'AIDE AUX AIDANTS DANS LE CHER



Répertoire des dispositifs
d'aide aux aidants

octobre 2019

SOMMAIRE

1.	Pourquoi ce répertoire ?	5
a.	« Aidant » ; de quoi parle-t-on ?	5
b.	Comment se repérer dans le guide ?	7
c.	Les différents types de publics d'aidés	7
d.	Les différents types d'actions présentées	10
e.	Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées	14
f.	Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap	16
2.	Tout type de dépendance, maladie, handicap	18
a.	Le répit des proches de personnes en situation de handicap (tout handicap)	18
b.	Les rencontres entre aidants	18
c.	Les pôles ressources	18
3.	Les personnes âgées dépendantes	19
a.	Le répit	19
b.	L'information	20
c.	Les rencontres entre aidants	20
4.	Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées	21
a.	Le répit	21
b.	Les ateliers aidants/aidés	23
c.	La Formation	24
d.	L'information	24
e.	Les rencontres entre aidants	24
5.	Personnes handicapées vieillissantes	24
a.	Le répit	24
6.	Personnes porteuses d'une maladie psychique	24
a.	L'information	24
b.	Les rencontres entre aidants	25
7.	Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique	25
a.	Le répit	25



8.	Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle -----	25
a.	Le répit	25
9.	Personnes porteuses d'une déficience motrice -----	26
a.	Le répit	26
10.	Personnes souffrant d'addiction -----	26
a.	Les formations.....	26
b.	Les permanences, soutien, information.....	26

1. Pourquoi ce répertoire ?



Dans le cadre du deuxième projet régional de santé (2018-2022), l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) a souhaité poser des objectifs de soutien aux aidants. En effet, le maintien à domicile, qu'il concerne des personnes âgées, en situation de handicap, des patients de maladies chroniques ou évolutives, n'est pas sans conséquence sur les proches de ces personnes. En effet, le statut d'aidant a de multiples répercussions au niveau de la vie sociale, familiale et professionnelle des aidants. Plusieurs travaux et études ont souligné les problèmes de santé consécutifs à l'épuisement que rencontrent nombre d'aidants.

Aussi, l'ARS s'est tournée vers le CREA, pour réaliser un recensement des dispositifs d'aide aux aidants en région Centre-Val de Loire, afin de recueillir et centraliser l'information.

Cette enquête a été réalisée entre septembre et décembre 2018, sur la base d'un questionnaire diffusé largement, d'entretiens auprès des porteurs de projets, et de recherches en ligne. Elle porte sur l'ensemble de la région.

L'intérêt de ce recensement est de faire connaître au public, par le biais de ces plaquettes, l'offre de proximité. Il existe donc des plaquettes similaires dans les autres départements.

Le recensement des actions d'aide aux aidants a été effectué sur une base déclarative. C'est pourquoi ce répertoire est évolutif. Il est possible que des modifications de lieux, d'horaires, ou de coordonnées aient eu cours depuis. Vous pouvez adresser des demandes d'ajout ou de modification au CREA Centre-Val de Loire, elles seront prises en compte lors de l'actualisation annuelle du présent répertoire la prochaine édition, dans un an.

Cette plaquette s'adresse aux aidants eux-mêmes, mais aussi aux professionnels, afin de pouvoir renseigner ou orienter les aidants qui auraient besoin d'aide.

a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (dite Loi ASV) du 28 décembre 2015 a introduit dans le code de l'action sociale et des familles la notion de proche aidant :

« est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un



parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».

En complément, nous pouvons dire qu'il y a autant de situations différentes que d'aidants. En 2008, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aidaient un proche régulièrement.

Les conséquences du statut d'aidant sont multidimensionnelles, mais elles varient selon leurs caractéristiques et la problématique de leur aidé. On observe des répercussions possibles sur la vie sociale (réduction des liens amicaux, réduction des sorties et des loisirs...), sur la vie professionnelle (aménagement ou réduction du temps de travail, perte d'emploi et/ou burn-out), sur la vie familiale (temps disponible consacré à l'aidé, sentiment de délaissement de la part des autres membres de la famille, impact sur la fratrie, etc.).

De nombreux aidants ont besoin d'être aidés, et des dispositifs existent. Cette plaquette a vocation à vous en faire part.

Ce que vous trouverez dans ce guide

Les actions d'aide aux aidants accessibles au grand public

Les actions en direction des aidants de personnes présentant une vulnérabilité (handicap, avancée en âge, maladie chronique...) peuvent soit être accessibles au grand public, soit être réservées aux proches des personnes bénéficiant d'un accompagnement par un établissement ou un service sanitaire, social et/ou médico-social.

Nous indiquons ici les actions ouvertes au grand public, en précisant qu'elles sont éventuellement les démarches à effectuer pour y accéder.

A l'inverse, les actions proposées par des établissements/services et accessibles uniquement aux proches des personnes accompagnées par ces établissements/services n'ont pas vocation à s'adresser au plus grand nombre et n'apparaissent pas dans ce répertoire.

Des aides aux aidants diverses

Les aides aux aidants peuvent revêtir des formes différentes : information, formation, rencontres entre aidants, actions de soutiens, ou encore répit.



Précision concernant les aides aux aidants sous forme d'accueil

Certains établissements et services médico-sociaux proposent plusieurs types d'accueil : hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire... Vous trouverez dans ce répertoire :

- * les accueils de jour à titre temporaire (par exemple pour les Foyers de vie d'adultes handicapés)
- * les accueils de jour à titre permanent pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées,
- * les accueils de jour à titre permanent pour personnes en situation de handicap sévère (Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé)

Les hébergements permanents n'ont pas été répertoriés dans ce guide. Les accueils de jour permanents (en dehors des MAS et FAM) non plus.



b. Comment se repérer dans le guide ?

Les actions qui sont recensées dans ce guide sont proposées par une entrée « public », les actions sont donc répertoriées en fonction de la spécificité, ou du type de problématique ou dépendance que présente la personne aidée. Par exemple, vous pouvez trouver des accueils de jours spécifiques pour des personnes malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à la rubrique « personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ». Vous pouvez également regarder ce qui est proposé à tous les aidants dans la rubrique « Tout type de dépendance, maladie, handicap ». Lorsque qu'une action est proposée à différents publics d'aidants, un renvoi à la fiche descriptive détaillée vous est indiqué. Pour chaque rubrique, vous pourrez trouver différents types d'aide.

c. Les différents types de publics d'aidés

Certaines actions d'aide aux aidants sont « tout public », d'autres sont plus spécifiquement adressées à des proches de personnes ayant un type de trouble ou



une forme de dépendance spécifique. Il s'agit ici de décrire dans des termes simples les différentes rubriques que vous pouvez trouver dans la plaquette.

Il n'existe pas forcément des dispositifs pour chacun des publics dans chaque département. Les publics cités ici sont issus du recensement régional.

- Tout type de dépendance, maladie, handicap

Sont présentées sous cet intitulé toutes les actions d'aide aux aidants qui s'adressent aux proches, quel que soit le type de problématique de leur aidé, de façon transversale.

- Personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées dépendantes sont des personnes de plus de 60 ans, qui ont un niveau de dépendance de 1 à 4 selon la grille AGGIR, si elles ont été évaluées.

Le niveau 1 correspond à une personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Le niveau 4 correspond à une personne qui a besoin d'aide pour se lever, faire sa toilette et s'habiller, mais qui peut se déplacer à l'intérieur de son logement, ou à une personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour la toilette et les repas.

- Personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

On regroupe sous cet intitulé les actions proposées aux proches dont l'aidé souffre d'une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, ou autre. En fonction de l'action présentée, la pathologie peut être précisée dans la rubrique.

- Personnes handicapées vieillissantes

Lorsque l'on parle de « personne handicapée vieillissante », il s'agit d'une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement¹.

- Personnes porteuses d'une maladie psychique

Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales.² Les troubles bipolaires, la schizophrénie sont des exemples parmi d'autres, de pathologies psychiques.

¹ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/droits-des-personnes-handicapees-vieillissantes>

² <https://www.unafam.org/specificite-du-handicap-psychique.html>

- Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

Les personnes qui présentent un trouble du spectre autistique peuvent avoir des difficultés à entrer en relation (à décrypter les sentiments ou attitudes d'autrui), et être déstabilisées par les changements de leur environnement.

Selon la HAS, le diagnostic du trouble du spectre autistique est caractérisé par deux dimensions symptomatiques : A. «Déficit persistant de la communication et des interactions sociales observés dans les contextes variés» et B. «Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités»³

- Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle (DI) fait référence, selon l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités reconnues, à une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences, ainsi qu'à des difficultés à s'adapter. Ces limitations apparaissent au cours du développement de l'enfant.⁴

- Personnes porteuses d'une déficience motrice

Personnes dont l'intégrité physique est affectée soit par malformation, par blessure traumatique, ou par maladie. Le handicap peut être évolutif ou non. On peut classer les causes selon trois types de lésion : lésions cérébrales, lésions médullaires et neuromusculaires, lésions ostéo-articulaires.⁵

- Personnes cérébrolésées

On entend par cérébrolésion ou lésion cérébrale acquise, tout dommage au cerveau survenu après la naissance. Les causes fréquentes de lésions cérébrales sont : les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux, les anoxies cérébrales, les infections. Toutes ces causes sont susceptibles d'être à l'origine de séquelles neurologiques et d'un handicap.⁶

- Personnes polyhandicapées

Les personnes polyhandicapées présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique,

³ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/trouble_du_spectre_de_lautisme_de_lenfant_et_ladolescent__recommandations.pdf

⁴ <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-resultats-dune-expertise-collective-sur-les-deficiences-intellectuelles>

⁵ https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/intro_causes_defmot.pdf

⁶ (Centre de ressources lésion cérébrale de Wallonie) <http://www.crlc.be/>

psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.⁷

- Personnes atteintes d'un cancer

Le cancer est une maladie caractérisée par la prolifération incontrôlée de cellules, liée à un échappement aux mécanismes de régulation qui assurent un développement harmonieux de l'organisme.⁸

- Personnes souffrant d'addictions

Les addictions sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères. Le diagnostic de l'addiction (ou dépendance) repose sur des critères bien définis⁹. Parmi ces critères, on trouve la perte de contrôle de soi, l'interférence de la consommation sur les activités scolaires ou professionnelles, ou encore la poursuite de la consommation malgré la prise de conscience des troubles qu'elle engendre.¹⁰

- Enfants ayant un haut potentiel

Avides de tout ce qui les entoure, ces enfants présentent souvent une curiosité, qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à leur environnement. Ils ont la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances. Les caractéristiques des enfants et adolescents à haut potentiel montrent une grande diversité de profils.¹¹

L'entourage de ces enfants, leurs parents et leurs enseignants, peut aussi avoir besoin d'aide, car ces enfants ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être pris en compte, c'est pourquoi ils figurent parmi le recueil des dispositifs.

d. Les différents types d'actions présentées

Tout comme pour les publics, les types d'actions listés ici sont issus du recensement régional. Toutes les actions n'existent pas forcément dans chaque département. Les actions peuvent s'adresser à l'aidé, à l'aidant, ou aux deux.

- Le répit

« Répit » suppose que l'aidant est soulagé de l'accompagnement de son aidé pendant un temps plus ou moins long. Il peut être proposé à l'aidé sous la forme

⁷ <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/polyhandicap/article/le-polyhandicap-plan-d-actions-pour-une-meilleure-reconnaissance-des-droits-des>

⁸ https://www.ligue-cancer.net/article/25168_le-cancer-en-france

⁹ Selon le DSM-V : 5^e version du manuel Diagnostic et statistique des troubles mentaux.

¹⁰ <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/addictions>

¹¹ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/elevés_intellectuellement_precoces_/99/4/Module_formation_EIP_268994.pdf

d'un hébergement temporaire, d'un accueil de jour, d'un accueil à domicile, d'un séjour aidant/aidé encadré par des professionnels, etc.



- L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un hébergement complet ou internat, pour une durée limitée.

- L'accueil de jour

Il s'agit d'un accueil en journée. En général, les accueils de jours sont « permanents » mais ils peuvent également être « temporaire », avec une durée limitée (cela sera alors précisé).

- L'accueil de jour itinérant

Il s'agit d'un accueil proposé en journée, dans des lieux différents durant la semaine, afin de permettre une plus grande proximité du domicile.

- L'accueil temporaire à domicile

Accueil professionnel au domicile de la personne aidée, pour un temps limité (exemple : relayage, garde à domicile).

- Les plateformes d'accompagnement et de répit

Instituées initialement pour accompagner les proches de malades d'Alzheimer, ces dispositifs, liés à des Ehpad ou des centres d'accueil de jour, sont aujourd'hui ouverts à tous les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. L'objectif est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants. On y trouve en général de l'information, un soutien aux aidants, des solutions de répit.¹²

- Les ateliers aidants/aidés

Actions proposées en même temps aux aidés et aux aidants (exemple : halte-relais, groupe de convivialité).

- Les entretiens individuels

Action de soutien individuel, par un psychologue ou travailleur social (exemple : entretien individuel avec un psychologue, durant 4 séances).

- La formation aux aidants

Action collective ayant pour objectif de comprendre ce qu'est « être aidant », et mieux connaître les difficultés et les conséquences du trouble de son proche aidé, si la formation s'adresse à un public spécifique (exemple : formation pour les aidants de personnes présentant un handicap psychique).

¹² <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/points-dinformation-de-proximite/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

- L'information

Support permettant l'accès à l'information des aidants (exemple : support numérique, plaquettes d'information, forum d'information)

- Les permanences

Les permanences sont des lieux d'écoute, de soutien, et d'orientation, elles permettent un accès à l'information plus spécifique et individualisée, mais ponctuel.

- Les pôles ressources

Sont des lieux d'appui aux familles, de facilitation de démarches, ou de recherche de solutions. Le suivi peut se faire sur un temps plus long.

- Les rencontres entre aidants

Activités collectives à destination des aidants. (Exemple : atelier de relaxation, café des proches).

- Les séjours/séjours répit

Séjour (vacances) proposé conjointement à l'aidant et à l'aidé, ou séjour proposé séparément à l'aidant et à l'aidé, dans un cadre professionnel.



e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées

○ Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles).
Type de structure proposant cette offre	Ehpad, Ehpa, résidences autonomie sous certaines conditions.
Démarches à effectuer	- En région Centre-Val de Loire, la demande se fait par l'outil numérique « ViaTrajectoire ». Il permet de remplir un dossier d'admission avec une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Quand l'établissement est choisi, une visite de préadmission peut être réalisée et le dossier médical étudié. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée. - Le séjour est proposé quand une place est disponible (il existe parfois des listes d'attente).
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	- Dans les Ehpad, et Ehpa, le coût à la charge du résident correspond au forfait hébergement et au forfait dépendance (dépend du GIR) - Dans les résidences autonomie, le loyer et les charges.
Les aides au financement	- Elles dépendent de certaines conditions (habilitation de l'établissement à l'aide sociale par le département, existence d'un plan d'aide APA à domicile de la personne aidée, droit au répit...). Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, pas de limitation dans le temps
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Ehpad
Démarches à effectuer	- Remplir le dossier de préadmission de la structure qui comprend généralement une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Une visite de préadmission doit être réalisée. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le Conseil Départemental pour chaque structure proposant cet accueil.
Les aides au financement	- L'APA peut permettre de financer partiellement l'accueil de jour. - Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.



f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap

○ Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles)
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant de l'hébergement temporaire	Foyer médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel.
Démarches à effectuer	- Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demandes de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un hébergement temporaire.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, limité à 90 jours si temporaire, pas de limitation dans le temps si permanent.
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel. <i>(ne sont présents dans ce guide que les accueils de jour temporaires, ou les permanents en MAS et FAM)</i>
Démarches à effectuer	- Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demandes de prestation liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un accueil de jour.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.

2. Tout type de dépendance, maladie, handicap

a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap (tout handicap)

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DU VAL D'YEVRE	ST DOULCHARD	02 48 27 67 00	fvy@gedhif.fr	3
FAM LES GRANDES TERRES	VIERZON	02 48 75 47 78	pierrecardot@pep18.fr	3
FOYER DE VIE	ST AMAND MONTROND	02 48 62 09 60	mcpele@apei.asso.fr	3
FOYER DE VIE	AUBIGNY SUR NERE	02 48 81 58 30	aubigny.fam.direction@anais.asso.fr	1

- Accueil de jour temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FOYER DE VIE DU VAL D'YEVRE	ST DOULCHARD	02 48 27 67 00	fvy@gedhif.fr	3

b. Les rencontres entre aidants

- Après-midis entre aidants de tout type (personnes âgées, personnes handicapées, personnes atteintes de maladie chronique)

Qui ?	CLIC Bourges-CCAS Bourges
Contact ?	ccas@ville-bourges.fr
Quand ? Où ?	un jeudi par mois 7 av du 11 novembre, 18000 BOURGES
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien
Conditions d'accès ?	Non renseigné

c. Les pôles ressources

- Pôle de compétences et de prestations externalisés, enfants et adultes en situation de handicap.

Qui ?	AD PEP 18
Contact ?	Tél : 02 48 23 27 75 sessadpep18@pep18.fr
Quand ? Où ?	Ouverture 40 semaines / an 22 rue Jules Ferry, 18000 BOURGES
Quoi ? Quel type d'aide ?	information, soin, accompagnement, orientation
Conditions d'accès ?	Notification d'une orientation vers le PCPE par la MDPH.

3. Les personnes âgées dépendantes

a. Le répit

○ Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
EHPAD TAILLEGRAIN	BOURGES	02 48 23 72 00	direction@ch-bourges.fr	1
EHPAD LA NOUE	VIERZON CEDEX	02 48 52 33 33	secretairedirection@ch-vierzon.fr	2
EHPAD RESIDENCE LE JARDIN DES VIGNES	CHATEAUMEILLANT	02 48 63 84 00	secdirection@ehpad-chateaumeillant.fr	1
EHPAD CONSTANCE DE DURBOIS	GRACAY	02 48 53 03 90	ehpad.gracay@wanadoo.fr	2
EHPAD LES ROSES D'ARGENT	ARGENT SUR SAULDRE	02 48 81 51 40	ehpad.lesrosesdargent@wanadoo.fr	3
EHPAD REVENAZ	LA GUERCHE SUR L AUBOIS	02 48 74 00 50	mr.la.guerche@wanadoo.fr	2
EHPAD RESIDENCE LES RIVES DE L'ARNON	LIGNIERES	02 48 61 54 60	direction@ehpadlignieres.fr	2
EHPAD LES AUGUSTINS	AUBIGNY SUR NERE	02 48 58 00 69	mra-les-augustins@wanadoo.fr	1
EHPAD LES CHARMILLES	LE CHATELET	02 48 56 22 23	accueil@ehpad-chatelet.com	1
EHPAD LE RAYON DE SOLEIL	MEHUN SUR YEVRE	02 48 57 70 00	ehpad.mehun@orange.fr	2
EHPAD ARMAND CARDEUX	NOHANT EN GOUT	02 48 67 43 18	ehpad-nohant@orange.fr	1
EHPAD LE PRE RAS D'EAU	SANCOINS	02 48 77 70 00	leprerasdeau@wanadoo.fr	2
EHPAD RESIDENCE DU PARC	ST FLORENT SUR CHER	02 48 55 03 35	administration.ehpadstflorent@orange.fr	1
EHPAD LA ROCHERIE	NERONDES	02 48 74 85 78	larocherie.direction@wanadoo.fr	6
EHPAD LES RESIDENCES DE BELLEVUE	BOURGES CEDEX	02 48 57 88 00	secdirection@mr-bellevue.com	9
EHPAD LES TERRASSES DE BELLEVUE	ST DOULCHARD	02 48 57 88 00	secdirection@mr-bellevue.com	2
EHPAD RESIDENCE LES VALLIERES	LES AIX D ANGILLON	02 48 64 33 03	secretariat-les-vallieres@orange.fr	5
EHPAD DU VAL D'AURON	BOURGES	02 48 21 22 23	chrremy@wanadoo.fr	1
EHPAD ECHO D'ANTAN	CHEZAL BENOIT	02 48 66 52 52	direction.generale@ch-george-sand.fr	5
EHPAD KORIAN LA VALLEE BLEUE	ST AMAND MONTROND	02 48 82 21 00	administration.vallee-bleue@korian.fr	4
EHPAD RESIDENCE ANDRE MAGINOT	NEUVY SUR BARANGEON	02 48 52 95 60	ehpad.maginot@gmail.com	2
EHPAD ANTOINE MOREAU	BOURGES CEDEX	02 48 02 58 62	ehpad.antoinemoreau@orange.fr	1
EHPAD LE BLAUDY	PRECY	02 48 77 21 00	ehpadlblaudy@orange.fr	2
EHPAD RESIDENCE DE BOISBELLE	FUSSY	02 48 27 61 00	direction.boisbelle@mutuelle-mbv.fr	2
EHPAD LES 5 RIVIERES	VIERZON	02 48 52 30 00	ehpad.mutualiste@mfcvl.fr	1
EHPAD KORIAN PORTES DE SOLOGNE	VIERZON	02 48 75 04 05	referent-administratif.portes-sologne@korian.fr	4
EHPAD CLOS DES BENEDICTINS	BOURGES	02 48 23 49 09	bourges@orpea.net	1

○ Accueil de jour itinérant

Qui ?	AMASAD - 18
Contact ?	amasad@wanadoo.fr tél : 02 48 60 23 00
Quand ? Où ?	Châteauneuf ; le lundi de 13 heures à 17 h 30 Saulzais-le-Potier ; le mardi de 10 h 30 à 16 h 30 Lignièrès ; le jeudi de 10 h 30 à 16 h 30 Châtelet ; le vendredi de 13 heures à 17 h 30
Quoi ? Quel type d'aide ?	Information, formation, accompagnement, répit, accueil jour temporaire, soutien
Conditions d'accès ?	Admission - Inscription

b. L'information

○ Forum « Mieux informer nos aînés »

Qui ?	Direction de l'Autonomie – Conseil Départemental du Cher
Contact ?	tél : 02 48 27 31 31
Quand ? Où ?	Dispositif itinérant d'une année sur l'autre
Quoi ? Quel type d'aide ?	Information
Conditions d'accès ?	Entrée libre et gratuite, possibilité d'aide aux transports

○ Guide d'information pour les aînés et leurs proches aidants

Qui ?	Direction de l'Autonomie – Conseil Départemental du Cher
Contact ?	tél : 02 48 27 31 31
Quand ? Où ?	Plaquette éditée et distribuée par le Conseil Départemental du Cher
Quoi ? Quel type d'aide ?	Recueil des solutions de répit et aides existantes
Conditions d'accès ?	Accessible aux points de distribution.

c. Les rencontres entre aidants

○ Après-midis entre aidants

Voir page 2.b page 18

4. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

a. Le répit

○ Accueil de jour

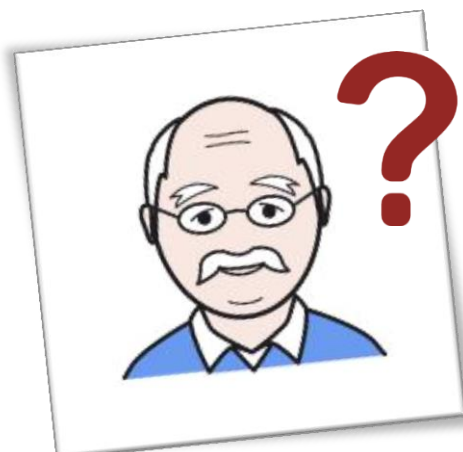
structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD TAILLEGRAIN	BOURGES	02 48 23 72 00	direction@ch-bourges.fr	20
EHPAD DU CHAMP NADOT	ST AMAND MONTROND	02 48 63 25 25	direction@ch-stamand.fr	6
EHPAD DE SURY EN VAUX	SURY EN VAUX	02 48 78 50 95	secretariat@hopital-sancerre.fr	6
EHPAD LES ROSES D'ARGENT	ARGENT SUR SAULDRE	02 48 81 51 40	ehpad.lesrosesdargent@wanadoo.fr	6
EHPAD LE RAYON DE SOLEIL	MEHUN SUR YEVRE	02 48 57 70 00	ehpad.mehun@orange.fr	8
EHPAD RESIDENCE DU PARC	ST FLORENT SUR CHER	02 48 55 03 35	administration.ehpadstflorent@orange.fr	10
EHPAD LES RESIDENCES DE BELLEVUE	BOURGES CEDEX	02 48 57 88 00	secdirection@mr-bellevue.com	10

○ Accueil de jour itinérant

Voir page 3.a page 20

○ Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD RESIDENCE LE JARDIN DES VIGNES	CHATEAUMEILLANT	02 48 63 84 00	secdirection@ehpad-chateaumeillant.fr	1
EHPAD DE SURY EN VAUX	SURY EN VAUX	02 48 78 50 95	secretariat@hopital-sancerre.fr	3
EHPAD RESIDENCE LES RIVES DE L'ARNON	LIGNIERES	02 48 61 54 60	direction@ehpadlignieres.fr	2
EHPAD LES AUGUSTINS	AUBIGNY SUR NERE	02 48 58 00 69	mra-les-augustins@wanadoo.fr	1
EHPAD LES CHARMILLES	LE CHATELET	02 48 56 22 23	accueil@ehpad-chatelet.com	1
EHPAD LES RESIDENCES DE BELLEVUE	BOURGES CEDEX	02 48 57 88 00	secdirection@mr-bellevue.com	3
EHPAD ANTOINE MOREAU	BOURGES CEDEX	02 48 02 58 62	ehpad.antoinemoreau@orange.fr	1



○ Les plateformes de répit aux aidants

Structure de rattachement	EHPAD Taillegrain – Hôpital de Bourges
Personne responsable du dispositif	Madame APERT Delphine, cadre supérieur de santé
Mail, Téléphone	taillegrain@ch-bourges.fr 02 48 23 77 44
Adresse du dispositif	Hôpital Taillegrain - 6 rue Taillegrain 18000 Bourges
Aire d'intervention géographique	- Ensemble du département du Cher (18) (territoire qui sera modifié en 2019 avec l'apparition d'une seconde plateforme dans le Cher)
Forme d'aide / prestations proposées	- Conseil, orientation ou suivi d'aidants voire du couple aidant-aidé - Groupes d'accompagnement d'aidants seuls (sophrologie, informations sur les maladies neurodégénératives) - Groupe d'accompagnement de duos d'aidants et aidés ensemble (activité physique, atelier mémoire) - Débats/conférence « grand public », en lien avec des structures partenaires (France Alzheimer par exemple) - Participation aux tables tactiques des MAIA
Plateau technique de la plateforme	- Professionnel permanent : 0.30 ETP de psychologue - IDEC partagé avec Accueil de Jour - Professionnels vacataires : sophrologue, professeur de sport adapté, psychomotricienne, ergothérapeute
Démarche à effectuer pour bénéficier de la plateforme	Prise de contact par appel téléphonique ou mail
Partenaires	- Accueil de Jour / EHPAD Taillegrain du CH Jacques Cœur - France Alzheimer 18 - Mutualité Française - Conférence des financeurs
Contribution financière des bénéficiaires	Aucune
Aide possible pour les bénéficiaires (financière / matérielle /logistique)	Aucune - Orientation vers des professionnels du secteur social pour remplissage de dossiers d'inscription ViaTrajectoire ou de demande de protection juridique

Structure de rattachement	Centre d'accueil de jour itinérant - AMASAD
Personne responsable du dispositif	Mme TOURATON, Directrice
Mail, Téléphone	02 48 60 23 00
Adresse du dispositif	1 Rte d'Issoudun, 18160 LIGNIERES
Aire d'intervention géographique	Intercommunale –Sud du Cher (44 communes)
Forme d'aide proposée	- Soutien psychologique - Formation des aidants - Activités couples aidants/aidés - Temps de répit et relaxation : sophrologie, Accueil de Jour, hébergement temporaire
Plateau technique de la plateforme	- IDE, 0,50 - Psychologue, (en vacation) - AMP, 0,50 - Psychomotricienne (en vacation)
Démarche à effectuer pour bénéficier de la plateforme	- visite ou rencontre avec le psychologue et l'IDE - Elaboration d'une fiche action/projet de vie avec objectifs - Evaluation des actions proposées
Partenaires	- Conférence des financeurs, CD du Cher - CARSAT Centre - CLIC, MAIA, professionnels médicaux, paramédicaux.
Contribution financière des bénéficiaires	Contributions financières en fonction des actions proposées.
Aide possible pour les bénéficiaires (financière / matérielle /logistique)	APA (enveloppe offre de répit), caisses de retraite et caisses de retraite complémentaires.

b. Les ateliers aidants/aidés

○ Halte détente

Qui ?	France Alzheimer
Contact ?	francealzheimer18@gmail.com 02 48 50 41 40
Quand ? Où ?	1er mercredi du mois, 15h à 17h Maison des Solidarités Est/ Conseil Départemental - îlot Saint-Abdon 18800 BAUGY
Quoi ? Quel type d'aide ?	La halte propose aux personnes malades et à leurs proches aidants de se retrouver, partager, bavarder, faire des sorties...
Conditions d'accès ?	Adhésion

c. La Formation

Qui ?	France Alzheimer
Contact ?	francealzheimer18@gmail.com 02 48 50 41 40
Quand ? Où ?	Pour les sessions de formation, se renseigner auprès de France Alzheimer. Maison des Associations Marguerite Renaudat, 28 rue Gambon, 18000 BOURGES
Quoi ? Quel type d'aide ?	Connaître la maladie, les aides, accompagner au quotidien.
Conditions d'accès ?	Inscription

d. L'information

Voir page 3.b page 20

e. Les rencontres entre aidants

- Après-midis entre aidants

Voir page 2.b page 18

5. Personnes handicapées vieillissantes

a. Le répit

- Accueil de jour itinérant

Voir page 3.a page 20

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MARPAHVIE DE MEREAU	MEREAU	02 48 51 46 52	marpahvie@pep18.fr	1

6. Personnes porteuses d'une maladie psychique

a. L'information

- Journée d'information sur la maladie psychique

Qui ?	Unafam 18
Contact ?	Tél : 02 48 70 05 38 18@unafam.org
Quand ? Où ?	Renseignements à prendre auprès de l'Unafam
Quoi ? Quel type d'aide ?	Information
Conditions d'accès ?	Inscription. Journée gratuite y compris pour les non-adhérents

b. Les rencontres entre aidants

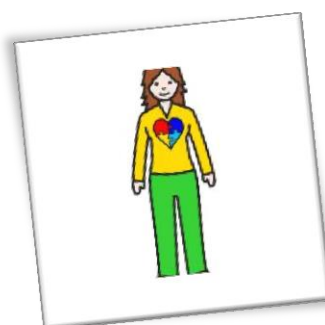
- Groupe de parole

Qui ?	Unafam 18
Contact ?	Tél : 02 48 70 05 38 18@unafam.org
Quand ? Où ?	Une fois par mois Bourges et Vierzon
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole avec des proches de personnes porteuses d'une maladie psychique
Conditions d'accès ?	Rendez-vous avec accueillants bénévoles et adhésion Unafam après 2 participations au groupe de parole

7. Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

a. Le répit

- Accueil de jour



structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM LA CHATAIGNERAIE	OSMOY	02 48 30 71 20	lachataigneraie.18@orange.fr	3

8. Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS DU VAL D'YEVRE	ST DOULCHARD	02 48 27 67 00	fvy@gedhif.fr	2
MAS LES GRANDES TERRES	VIERZON	02 48 75 47 78	pierrecardot@pep18.fr	1
RESIDENCE EDOUARD VAILLANT	VIERZON	02 48 83 16 50	rev@pep18.fr	2
F. H. "EMMANUELLE"	VEAUGUES	02 48 79 23 28	secretariatdirectionchajveaugues@pep18.fr	1
FOYER OCCUPATIONNEL JEAN RODHAIN	ST DOULCHARD	02 48 24 17 18	annabel.challas-paillot@acsc.asso.fr	1

9. Personnes porteuses d'une déficience motrice

a. Le répit

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM CLAUDE BOZONNET	CHATEAUNEUF SUR CHER	02 48 60 65 13	foyer.chateauneuf-sur-cher@apf.asso.fr	2
FOYER D'HEBERGEMENT DE BOURGES	BOURGES	02 48 02 17 78	direction.cher@ladapt.net	2

10. Personnes souffrant d'addiction

a. Les formations

- Formation aux aidants

Qui ?	Vie Libre
Contact ?	Section de Bourges 07 51 65 21 84 vielibre-bourges@vielibre.org
Quand ? Où ?	Se renseigner auprès de Vie Libre Bourges, Châtelet, Sancoins, St Amand
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation des proches aidants sur les problématiques d'addiction.
Conditions d'accès ?	Adhésion

b. Les permanences, soutien, information

Qui ?	Vie Libre
Contact ?	07 51 65 21 84 / vielibre-bourges@vielibre.org
Quand ? Où ?	Bourges : Le 1er mardi du mois de 18h à 20h Le 3ème Samedi du mois de 10h à 12h Au local Vie Libre 125 E Impasse de Turly.
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, soutien, information

Qui ?	Vie Libre
Contact ?	vielibre-saintamandmontrond@vielibre.org 07 88 78 91 81
Quand ? Où ?	1er mardi du mois au Châtelet à 18h 1er mercredi du mois à Sancoins à 10h 1er jeudi du mois à St Amand à 18h 2ème jeudi du mois "BG + malades" à St Amand à 18h 3ème mercredi du mois à Châteauneuf à 18h Dernier mardi du mois à Lignières à 18h Dernier jeudi du mois "femmes" à St Amand à 18h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, soutien, information

Vous pouvez trouver des informations complémentaires à cette plaquette sur le site du Conseil Départemental du Cher dédié à l'autonomie :

Pour les personnes âgées :

<https://www.departement18.fr/-Personnes-agees-et-aidants->

Pour les personnes en situation de handicap :

<https://www.departement18.fr/-Personnes-handicapees->

Les illustrations qui ponctuent ce guide ont été recueillies sur les sites suivants :

<https://mercisf.com/fr/tag/solidarite/>

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/aller-laccueil-de-jour>

http://www.arasaac.org/pictogramas_color.php

<https://www.ecole-de-la-denutrition.com/denutrition-et-pediatrie/denutrition-enfant-polyhandicap/contextes-enjeux-objectifs/>



Vous aidez régulièrement une personne âgée, une personne
en situation de handicap ou confrontée à une maladie
chronique, dans votre entourage ?
Un parent, un conjoint, un enfant, un voisin ?

CE RÉPERTOIRE PEUT VOUS AIDER.



CREAI Centre-Val de Loire
35 avenue de Paris
45 000 ORLÉANS

02.38.74.56.00

creai-centre@creai-centre.asso.fr

